

RÉSOLUTION N° 12

COMITÉ ASSIGNÉ : POLITIQUES

OBJET : INTERVENTION RELATIVE AUX OPIACÉS

1 ATTENDU QUE chaque jour aux États-Unis 144
2 personnes décèdent à la suite d'une surdose d'opioïdes; et
3 ATTENDU QU'il y a eu 2 861 morts liées aux
4 opioïdes au Canada en 2016 à un rythme de 8 par jour; et
5 ATTENDU QUE les surdoses dépassent dorénavant les
6 accidents de voiture
7 et les armes à feu en tant que principale cause de décès
8 accidentels;
9 et
10 ATTENDU QUE selon les Centres américains de contrôle
11 et
12 de prévention des maladies, une moyenne
13 d'une mort par surdose d'opioïdes se produisait toutes les 17
14 minutes en 2014,
15 et des données de 2016 montrent que les décès
16 provoqués par le fentanyl sont aussi élevées que 540 %; et
17 ATTENDU QUE l'Agence de la santé publique du Canada
18 prévoit une augmentation du taux de décès à plus de
19 4 000 personnes en 2017; et
20 ATTENDU QUE beaucoup de personnes prennent des
21 opioïdes à la fois pour
22 gérer des douleurs chroniques et aiguës, et que ce sont plus de
23 260
24 millions d'ordonnances pour des opioïdes qui sont
25 exécutées aux É.-U. chaque année; et
26 ATTENDU QUE la plupart des ordonnances d'opiacés les
27 plus communément
28 employés abusivement sont la méthadone, l'oxycodone,
29 l'hydrocodone, et le fentanyl; et
30 ATTENDU QU'en plus de l'emploi abusif des
31 opiacés, la disponibilité des opiacés illégaux s'est
32 répandue dans toute l'Amérique du Nord; et
33 ATTENDU QUE selon l'Agence de lutte
34 antidrogue des États-Unis, le fentanyl est vendu comme de
35 l'héroïne
36 dans presque toute l'Amérique du Nord; et
37 ATTENDU QU'alors que les appels d'urgence
38 préhospitaliers
39 pour des urgences liées aux opiacés continuent d'augmenter,
40 les premiers intervenants de tous les niveaux doivent être
41 formés adéquatement
42 pour pouvoir intervenir lors de ces urgences constituant un
43 danger de mort,
44 y compris l'administration de naloxone (Narcan);
45 et
46 ATTENDU QUE les règlements des États et des
47 provinces relatifs aux SMU ne font que commencer à
48 suivre la législation; et
49 ATTENDU QU'à compter de 2018, 3 États ne permettent
50 toujours pas au
51 personnel de base des SMU d'injecter de la naloxone
52 en cas de surdose d'opioïdes soupçonnée; et
53 ATTENDU QUE les pompiers de C.-B., de l'Alberta,

42 de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec ont
43 de la
44 naloxone en stock, et que dans les provinces de
45 l'Atlantique tous les pompiers n'en sont pas équipés; QU'IL SOIT
46 PAR CONSÉQUENT
47 RÉSOLU que l'AIP soutienne et fasse promouvoir
48 que les chefs des affiliés des sections locales, des États et des
49 provinces
50 encouragent les administrateurs des SMU à mettre à jour les
51 règlements
52 relatifs aux SMU pour coïncider avec les lois des États et des
53 provinces; et
54 QU'IL SOIT ÉGALEMENT
55 RÉSOLU que les chefs des affiliés de l'AIP militent
56 en faveur de la distribution de naloxone pour chaque SMU et
57 engin d'incendie en quantités suffisantes pour être efficace
58 contre les opiacés disponibles dans les rues; et
59 QU'IL SOIT ÉGALEMENT
60 RÉSOLU que les chefs des affiliés de l'AIP militent pour
61 que l'ÉPI minimum approprié pour la lutte contre
62 les opiacés devrait comprendre des gants en nitrile, des
63 protections respiratoires (L'Institut national de santé et de
64 sécurité au travail des É.U. (NIOSH) recommande un masque
65 avec une filtre P100 au minimum),
66 et des protecteurs oculaires; QU'IL SOIT ÉGALEMENT
67 RÉSOLU que les services d'incendie locaux
68 collaborent avec les services policiers locaux pour assurer
69 la sécurité et l'atténuation des risques lors des interventions sur
70 les lieux des sinistres; QU'IL SOIT
71 ÉGALEMENT
72 RÉSOLU que les programmes d'éducation
73 publique des services d'incendie forment les participants à
74 reconnaître les surdoses, à appeler le 9-1-1, à fournir des
75 premiers soins
76 et à rester aux côtés des patients jusqu'à ce que l'aide arrive.

Présentée par : Le Comité exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : Aucune

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :